

Maintenir un maillage vétérinaire au service de l'élevage et de la santé publique



Synthèse



Face aux difficultés grandissantes pour maintenir un niveau de service vétérinaire acceptable pour les éleveurs sur une proportion toujours plus vaste du territoire national, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a confié à l'Ordre des Vétérinaires une mission visant à accompagner des diagnostics et plans d'action au sein de onze territoires pilotes choisis après un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Après un cadrage méthodologique qui a eu lieu en avril 2022, la phase de terrain s'est déroulée de mai à septembre, suivie d'une consolidation des données à l'échelle nationale.



Quels enseignements tirer des diagnostics de territoire ?

Les onze territoires qui ont participé ont démontré la très grande diversité des situations rencontrées sur le terrain :

- Diversité en termes de densité et de nature de l'élevage qui influe fortement sur le volume et la nature des besoins des éleveurs.
- Diversité de densité de population humaine avec un impact significatif sur l'activité canine.

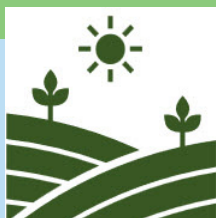
- Diversité de structures vétérinaires, depuis les petites structures en grande souffrance jusqu'aux structures plus importantes et plus stables.
- Diversité en termes de handicaps naturels ou d'infrastructures (réseau routier, réseaux de télécommunications).

En revanche, quelques invariants sont remarquables :

- Domination des élevages bovins, avec une érosion du cheptel et une concentration des élevages.
- Difficultés liées à la ruralité (emploi des conjoints, disponibilité en logements, offre commerciale, éducative, sociale et culturelle).
- Rôle majeur de l'attractivité des entreprises vétérinaires. Cette attractivité est fortement affectée lorsqu'un cercle vicieux de marginalisation des productions animales s'enclenche dans l'entreprise avec un effet collatéral sur la profitabilité de ce secteur (alors même que dans une entreprise vétérinaire mixte structurée, on n'observe pas de différentiel de profitabilité significatif entre canine et rurale).

En synthèse, une typologie sommaire des onze territoires inclus distingue les situations «subcliniques» – les tensions sur le maillage sont peu perceptibles par les éleveurs, mais déjà claires dans les entreprises vétérinaires (5 territoires) – des situations de crise ouverte avec une situation déjà très dégradée (3 territoires). Les trois derniers cas (Région Ile-de-France, département de la Sarthe et arrondissement de Thionville) sont réellement spécifiques.

Premier enseignement de l'AMI : ce type de démarche est très utile car il mobilise les acteurs et débouche sur un diagnostic partagé et des propositions d'actions pertinentes. Nous avons pu également identifier cinq facteurs de réussite pour des démarches similaires qui ne manqueront pas d'être conduites sur d'autres territoires.



Les solutions proposées existantes

- L'investissement dans l'accueil d'étudiants en stages au sein des entreprises vétérinaires, notamment d'étudiants en stages tutorés (plusieurs évolutions de ce dispositif sont d'ailleurs proposées).
- La mise en œuvre de solutions de logements à destination des stagiaires de longue durée et aussi des jeunes vétérinaires nouveaux arrivants dans une région représente une autre piste intéressante, bien au-delà des solutions de logement à la clinique, dont les limites ont été bien identifiées.
- Au-delà, la mise en place d'un véritable service de conciergerie représente une autre initiative territoriale prometteuse.
- De même, plusieurs territoires proposent de mieux articuler les vétérinaires de « première ligne » avec des vétérinaires « consultants » disposant de compétences plus spécifiques soit via un dispositif classique de référé avec intervention du consultant sur site, soit en mobilisant les outils de télé médecine (téléexpertise voire téléassistance).

- Presque partout, le manque de compétitivité prix sur le marché du médicament est cité comme une des seules sources d'insatisfaction des éleveurs dans leur relation avec leurs vétérinaires. C'est pourquoi ce point représente une priorité, notamment si l'on veut éviter une marginalisation et un décrochage de compétitivité de l'activité productions animales au sein de l'entreprise vétérinaire.

Les solutions qui nécessitent des évolutions ou des innovations

- Pour pouvoir anticiper les tensions sur le maillage et réagir quand il est encore temps, **une structure de gouvernance apparaît nécessaire** à la fois à l'échelon local, départemental ou régional, et enfin national. Cette structure devrait concilier une approche paritaire – associant les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires – tout en ménageant des points d'entrée plus spécifiquement vétérinaires pour permettre aux entreprises de partager leurs difficultés pour trouver des solutions.
- **Plusieurs solutions de mutualisation ont été proposées :**
 - **Mutualisation** assez simple, **entre entreprises voisines**, notamment en ce qui concerne la continuité des soins (et ainsi alléger les contraintes humaines et organisationnelles associées au rythme des gardes).
 - **Mutualisation plus drastique lorsque le maillage est très dégradé** pour parvenir à maintenir un service de prophylaxie géré soit par les organisations professionnelles vétérinaires voire directement par la DDPP.

- **Trois propositions intéressantes d'aides directes ont été identifiées :**

→ **Une aide au déplacement au profit des éleveurs isolés et éloignés** de leur vétérinaire avec une variante d'aide au transport d'animaux en direction de structures adaptées pour les recevoir.

→ **Une aide au maintien de points de continuité de soins**, éventuellement mutualisés, ciblée sur la prise en charge du coût des astreintes.

→ **Un programme d'équipement en matériels ou installations de contention** pourrait également faire l'objet d'aides directes spécifiques notamment au profit d'ateliers d'élevages plus petits ou moins bien structurés.

- **L'organisation d'un lieu d'échange professionnel et social** entre jeunes vétérinaires ruraux éventuellement lié aux organisations de jeunes agriculteurs paraît vraiment pertinente.



La télémedecine et la contractualisation, souvent citées, rarement approfondies

→ **La télémedecine** est dans la presque totalité des dossiers résumée à un concept flou ou à la seule téléconsultation qui ne génère pas d'enthousiasme. Les possibilités offertes par les autres modalités de télémedecine ne sont presque jamais citées et encore moins évaluées, spécialement la téléexpertise

et, dans une moindre mesure, la télérégulation ou la téléassistance. L'apport des outils professionnels (documenter, tracer, archiver différents échanges multimédias et les monétiser) reste largement sous-estimé.

→ **La contractualisation** pose aussi un problème de définition avec une réduction fréquente à la seule modalité du conventionnement. L'analyse des différents champs de la médecine vétérinaire des animaux de production qui se prêtent bien à la contractualisation (partie programmable du suivi sanitaire permanent et suivis technico-sanitaires) et ceux qui s'y prêtent plus difficilement (gestion des aléas individuels) n'est pas souvent conduite. Pourtant, à l'analyse, plusieurs types de contractualisation permettraient de donner une visibilité aux deux parties à la fois sur le contenu technique et le prix d'une part significative de leurs relations.

Sur ces deux sujets, il apparaît nécessaire d'**entreprendre des études pilotes ciblées et méthodologiquement cadrées** soit pour évaluer des dispositifs existants, soit pour tester des solutions nouvelles.

L'appel à manifestation d'intérêt ne clôt pas le débat sur le maillage vétérinaire mais il apporte une contribution significative et trace des perspectives, à la fois pour mettre en œuvre de solutions existantes, pour en proposer d'autres et pour suggérer des compléments d'investigation.

Pour plus d'informations :

